

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2020

Date et heure de réunion : 2 novembre 2020 à 20h00.

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire.

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mmes Stéphanie TRÉMELO, Lucie PAUL, MM. Simon VIVIEN, Rémy GUESDON, Mmes Agnès SION, Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, MM. Richard GESLIN, Cédric HUREL, Mmes Sandrine ROINÉ, Karima HOUDAYER, M. Patrice HÉAS, Mmes Ludivine GUIBRETEAU, France BRETONNIER, Mme Amélie AMPROU-GUINEL, M. Thibault SAURISSE

Conseiller excusé : M. Patrice ETIENNE a donné pouvoir à M. Jean-Noël BEAUDOIN

Conseiller absent : M. Anthony TESSIER

Secrétaire de séance : Mme Catherine BAILLEUL

Date de convocation : 28 octobre 2020

Conseillers en exercice : 23

Date d'affichage : 9 novembre 2020

Conseillers présents : 21

Conseillers votants : 22

* * * * *

DEL-20-084-Avis dans le cadre d'une enquête publique : autorisation environnementale et déclaration d'intérêt général pour les travaux du contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) du Bassin Versant du Don

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, l'arrêté préfectoral n° 2020/BPEF/062 en date du 17 septembre 2020 qui ouvre une enquête publique unique en mairies de Derval (siège de l'enquête), Erbray, La Chapelle-Glain, Jans et Lusanger, pendant 15 jours consécutifs, du lundi 12 octobre 2020 jusqu'au 26 octobre 2020 inclus, portant sur la demande présentée par le Syndicat mixte Chère-Don-Isac en vue d'obtenir :

- l'autorisation environnementale unique IOTA/loi sur l'eau au titre de l'article L 181-1 du code de l'environnement ;
- la déclaration d'intérêt général,

pour les travaux du contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) du Bassin Versant du Don,

Suivant l'article 6 de l'arrêté, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette demande,

Monsieur Simon VIVIEN, 5^{ème} adjoint au maire, présente le projet au Conseil Municipal, avec quelques remarques, concernant les travaux effectués et à effectuer par le Syndicat mixte Chère-Don-Isac :

- Certains aménagements compliquent l'entretien pour nos agents et le matériel utilisé
- De plus, nous avons peur que les enrochements de berge puissent se déplacer lors de forte précipitation et obstruer certains ponts, nous ne voudrions pas être mis à contribution sur des ouvrages réalisés par le Syndicat
- Concernant les prochains travaux, nous aimerions que nous différentes demandes soient prises en compte ou discuté

Le Conseil Municipal, après cet exposé, ayant pris connaissance du dossier d'enquête, en ayant délibéré, par :

Pour : 17 voix
Contre : 2 voix
Abstention : 3 voix

EMET UN AVIS FAVORABLE à la demande du Syndicat mixte Chères-Don-Isac exposée ci-dessus, concernant les travaux prévus jusqu'en 2025.

Ainsi fait et délibéré,
Le jour, mois, et an ci-dessus.
Le Maire, Isabelle DUFOURD-BOUCHET



Accusé de réception en préfecture
044-214400541-20201102-DEL-20-084-DE
Date de télétransmission : 09/11/2020
Date de réception préfecture : 09/11/2020